



# VIE ASSOCIATIVE

## **ASSOCIATIONS – PARTICULIERS VOUS ORGANISEZ UNE MANIFESTATION**

Ce feuillet d'information doit vous permettre d'organiser vos manifestations culturelles, sportives ou festives dans les meilleures conditions.

Aussi, il convient donc de le consulter et de remplir avec précision les formulaires fournis.

Ils sont disponibles au service "Vie Associative" ou sur le site internet.

### **INFORMATIONS PRATIQUES :**

Le service "Vie Associative" est votre interlocuteur unique, quelle que soit le type de demande lié à la manifestation que vous organisez.

#### **Adjoint Délégué :**

Pierre MICHEL – Vie Associative

#### **Adresse : Service Vie Associative - Espace Curie**

Boulevard Maréchal Leclerc – 84500 BOLLENE

Tél : 04.90.40.51.11 ou 04.90.40.51.09

Horaires d'ouverture : de 8 H 30 à 12 H et de 13 H 30 à 17 H (16 h 30 le vendredi)

[Adresse courriel : association@ville-bollene.fr](mailto:association@ville-bollene.fr)

### **I – RESERVER UNE SALLE**

Si vous souhaitez réserver une salle, remplissez le formulaire "Réservation de salle".

Attention : suivant le type de salle demandée, il y a des délais à respecter. Pour plus d'information, se renseigner auprès de l'accueil du service.

### **II – DEMANDER DU MATERIEL** (réservé aux associations)

Si vous avez besoin de matériel, remplissez le formulaire "Demande de Matériel" **au moins un mois avant** votre manifestation.

### **III - DEMANDER L'OUVERTURE D'UN DEBIT DE BOISSONS**

Si vous souhaitez obtenir l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons à titre temporaire, merci de remplir le formulaire "buvette" **au moins quinze jours avant** votre manifestation.

### **IV – COMMUNIQUER**

Banderoles ou fléchage : demande à faire par écrit **au moins un mois avant** votre manifestation.

Parution sur le site Internet et/ou le panneau lumineux : courriel à l'attention du service Communication : [communication@ville-bollene.fr](mailto:communication@ville-bollene.fr)

Vous avez une question particulière ? Besoin de renseignements complémentaires ? N'hésitez pas à contacter le service Vie Associative, nous vous répondrons avec plaisir.